

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclamés, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.
SOMMAIRE : 30 fr.
Un an... 16
Six mois... 8
Trois mois... 4
Poste : 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 5
On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
13 Mai 1876.

MORT DE M. RICARD.

M. Ricard, ministre de l'intérieur, est mort l'avant-dernière nuit, à minuit un quart.

M. Ricard avait travaillé toute la journée au mouvement préfectoral. Le soir il paraissait très-gai ; sa famille était arrivée la veille de Niort, à neuf heures du soir il était sorti avec sa petite fille. A onze heures il reposait tranquillement que son chef de cabinet M. Vergniaud n'avait pas osé le réveiller pour lui communiquer une dépêche qui venait d'arriver.

La crise est arrivée au moment où son médecin entra pour lui faire, comme tous les soirs, son injection de morphine.

L'étouffement a commencé : M^{me} Ricard, ses enfants, MM. de Marcère, Vergniaud étaient auprès de lui ; comme il demandait de l'air, le médecin l'a fait porter dans une chaise longue près de la fenêtre ; c'est là qu'il est mort.

M. de Marcère s'est immédiatement rendu à l'Élysée pour prévenir M. le maréchal de Mac-Mahon. La réception a été interrompue ; M. le marquis d'Abzac a été délégué par M. le Président de la République auprès de M^{me} Ricard.

M. Ricard était né à Charenton (département du Cher) en 1828 ; il fit ses études au lycée de Poitiers.

Il commença son droit à Paris et le termina à Poitiers ; son nom était inscrit au barreau de Niort.

Il fut nommé député le 8 février 1871 ; il vint siéger au centre gauche. Tout d'abord, M. Ricard ne joua qu'un rôle assez effacé et il observa un mutisme presque absolu, ce qui lui valut l'épithète de « Mirabeau en chambre. »

Le 4 septembre, il fut nommé commis-

saire extraordinaire pour quatre départe-
ments. Nommé député le 8 février 1871, il prit une part active aux travaux de l'Assemblée nationale ; il fut nommé rapporteur de la loi électorale, président du centre gauche.

Après le 24 mai, M. Ricard occupa une grande place dans le centre gauche, dont il devint le président. Il dut à cette qualité de devenir l'un des vice-présidents de la dernière Assemblée. Aux dernières élections, il échoua contre le candidat bonapartiste, M. Pelet, qui l'emporta sur lui de 1,500 voix.

M. Ricard fut appelé au ministère de l'intérieur en remplacement de M. Buffet, le 9 mars 1876.

Le 15 du même mois, le Sénat lui donnait le siège de M. de La Rochette.

Il avait deux enfants : un fils de dix-sept ans et une petite fille de sept ans.

Il avait perdu, il y a quelques années, une fille de onze ans. Il ne s'était jamais consolé de la mort de cette enfant dont il portait toujours le deuil.

L'enterrement de M. Ricard aura lieu lundi à l'église de la Madeleine.

Tous les corps de l'Etat assisteront à cette cérémonie.

L'enterrement aura lieu aux frais de l'Etat.

Chronique générale.

On pense dans les cercles politiques que M. de Marcère, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, est naturellement désigné comme devant succéder à M. Ricard.

Cependant parmi les autres noms mis en avant nous devons citer particulièrement ceux de MM. Léon Renault et Casimir Périer.

Dans tous les cas on ne croit pas que le successeur de M. Ricard soit nommé avant cinq ou six jours.

On sait que la Chambre des députés a fixé à lundi la discussion des propositions relatives à l'amnistie.

On pense que cette discussion sera ajournée et que l'on attendra pour traiter cette question la nomination du nouveau ministre de l'intérieur.

Il paraît qu'à la Chambre des députés le centre gauche se montre très-inquiet des exigences de l'extrême gauche. Les députés et les sénateurs conservateurs, qui reviennent de leurs départements, disent qu'en province on appréhende la chute du ministère actuel renversé par les radicaux, et on prononce déjà le mot de dissolution à brève échéance. Nous devons ajouter, pour être exacts, qu'il est dès aujourd'hui difficile de se faire une idée précise de la disposition des esprits dans les différents groupes de l'Assemblée, de même qu'il serait prématuré de chercher à se faire une opinion sur les incidents qui ne manqueront pas de se produire.

On attendait pour avant-hier le mouvement sous-préfectoral annoncé ; il paraît que le retard provient de la répugnance trop motivée du maréchal de Mac-Mahon à contresigner les choix de M. Ricard. On ne doute pas, du reste, que le maréchal ne finisse par céder, comme précédemment.

Le mouvement sous-préfectoral ne comprendra pas moins de 230 mutations. On assure que 24 sous-préfets seraient révoqués. Si nos renseignements sont exacts, ce mouvement administratif serait bientôt suivi d'un autre qui se rapporterait surtout aux préfetures. Le bruit court, en effet, que plusieurs préfets, en présence des instructions que leur a apportées la dernière circulaire de M. Ricard, auraient fait connaître à M. le ministre de l'intérieur qu'ils étaient disposés à se démettre de leurs fonctions.

M. le préfet des Bouches-du-Rhône, qui a

pris un arrêté pour révoquer en masse les maires de son département, vise la loi de 1855 et les instructions de M. Ricard.

Or, voici ce que dit la loi de 1855, en son art. 2, non abrogé :

Art. 2. § 9. — « Les maires et adjoints ne peuvent être révoqués que par décret de l'empereur (du chef de l'Etat). »

La question de légalité ne saurait donc faire doute : il faut un décret pour révoquer les maires et adjoints nommés par décret.

On annonce que le citoyen Naquet doit déposer très-prochainement une proposition pour le rétablissement du divorce.

Le Français assure que le prince Napoléon aurait saisi la grande chancellerie de la Légion d'Honneur d'une réclamation tendant à sa réintégration parmi les grands-croix de l'ordre. M^{re} Masséna-Déroche, avocat au conseil d'Etat, serait chargé de soutenir cette demande.

Le Constitutionnel annonce que le ministre de l'instruction publique vient d'envoyer à tous les recteurs une circulaire d'après laquelle tous les fonctionnaires de l'enseignement secondaire qui n'ont pas, au moment du tirage au sort, contracté l'engagement décennal, ou ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de quarante ans, seront dispensés individuellement de l'appel à l'activité des hommes de leur classe.

Cette circulaire s'applique d'ailleurs à tous les proviseurs, conseillers, surveillants généraux, économistes, commis d'économie ou aux écritures, professeurs, chargés de cours, maîtres élémentaires, maîtres et aspirants répétiteurs, et maîtres d'études qui se trouvent dans les conditions que nous venons de signaler.

Il est bien entendu que, pour être dispensé, il faudra se faire inscrire sur la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SAGAR DES VOSGES.

(Suite.)

Lorsque Hubert arriva à la ferme, le jour touchait à son déclin ; la fête était dans tout son éclat, et la rakiotte faisait retentir la grange de ses aigres symphonies.

Le sagar s'arrêta, un peu embarrassé de faire son entrée au milieu du bal, et chercha du regard quelqu'un à qui il pût s'adresser.

Au même instant, une jeune fille, à demi-cachée derrière la meule de foin achevée le jour même, se retourna et l'aperçut : c'était Charlotte qui venait de s'échapper de la fête pour soulager son cœur gonflé de larmes.

Elle essuya rapidement ses yeux, refoula ses soupirs, tâcha de reprendre l'air calme et confiant qui donnait à son visage l'influence reposante d'un ciel serein, et s'avança vers son frère avec un sourire.

En la reconnaissant, Hubert fit un geste de satisfaction, courut à elle, et, sans prendre garde à son trouble, il lui demanda précipitamment à demi-voix où était Baptiste.

Charlotte lui répondit qu'il était rentré un instant pendant les danses, mais qu'il venait de repartir de nouveau.

— Et sais-tu où il est allé ? demanda le sagar.
— Je crois, balbutia la jeune fille, qu'il a pris... par la route de Luvigny.

— C'est cela, murmura Hubert ; il sera retourné chez maître Debruat.

— Le notaire ! répéta Charlotte dont le visage s'illumina ; le croyez-vous, mon frère ?... Ah ! si c'était possible ?

— J'en suis sûr, reprit Hubert avec agitation ; il doit lui remettre une lettre.

— Ah ! vous me rappelez ! interrompit la jeune fille qui fouilla dans son corsage ; on en a apporté une pour vous.

— Pour moi ? donne !
— Maintenant, je me souviens qu'elle est envoyée par le notaire...

Le sagar, qui avait parcouru le billet, ne put retenir une exclamation.

— Qui, s'écria-t-il, que l'enfer le confonde ! c'est bien de lui, et c'est ce que j'attendais ! les avertissements n'avaient pas menti ; la malédiction est sur moi.

— Qu'y a-t-il donc encore ? demanda Charlotte effrayée.

— Ce qu'il y a ? répéta Hubert les dents serrées. Eh bien... tu ne devines donc pas, malheureuse?... Il y a que nous sommes de ceux qui sèment du froment et ne récoltent que de la lièbre ! que tous nos efforts ne rapportent que fatigue, et toutes nos espérances que regrets ! il y a que le notaire me refuse le fonds des Aunes... vu qu'il aura trouvé sans doute un meilleur fermier.

— Jésus ! encore un malheur ! dit Charlotte en laissant couler ses larmes, un peu pour le chagrin avoué par son frère, beaucoup pour celui qu'elle cachait elle-même.

— Oui, répéta Hubert qui relisait la lettre... Il dit que je n'offre pas assez de garanties... que les terres pourraient souffrir entre mes mains... qu'il aime mieux les confier à un laboureur ! Oh ! je comprends, je comprends ; quelq'un de ceux qui voulaient la ferme lui auront parlé contre moi !... On lui aura répété que je n'avais ni argent, ni bonne volonté, ni vaillance !... qui sait même si on ne m'aura pas fait une méchante renommée.

Charlotte se récria.
— Ah ! qui pourrait avoir tant de mauvaieseté ! dit-elle.

— C'est ce que je saurai, murmura Hubert en repliant la lettre et la glissant dans la poche de son gilet. Par les plaies du Christ ! je connaîtrai mon

ennemi.

— Mais comment ? demanda la jeune fille.

— J'irai consulter la Marcou.

— Quand cela ?

— Tout de suite.

Charlotte parut frappée d'un trait de lumière.

— J'irai avec vous, dit-elle ; moi aussi je veux lui parler.

— En route alors, reprit le sagar.

Et, sans se retourner vers la ferme où la musique et les cris de joie continuaient à se faire entendre, il se dirigea avec Charlotte vers le village dont le clocher pyramidait au loin dans les brumes du soir.

La route se lit en silence.

Hubert repassait dans son esprit tous ses projets formés et détruits. Il s'arrêta avec une complaisance amère sur son nouveau désappointement ; il en cherchait la cause et en désignait l'auteur ; il avait sourdement sa colère en se promettant tout bas une vengeance qui pût le soulager enfin de tant d'échecs immérités.

Charlotte, de son côté, pensait aux confidences d'Isabeau, passant tour à tour d'un doute à un autre, et ne pouvant ni repousser ni accueillir l'espérance.

Quand ils arrivèrent au village la nuit était close. Le sagar connaissait la cabane de la Marcou, et s'y rendit directement.

Elle était bâtie à l'écart, précédée d'une petite

liste que les recteurs sont chargés d'envoyer au ministre de l'instruction publique.

On lit dans le *Journal de la Nièvre* la nouvelle suivante :

« La Compagnie des faïenceries de Sarreguemines quitte cette ville pour rester française. Elle vient d'acquiescer à Digoin de vastes terrains sur lesquels on va commencer la construction des bâtiments. Ces usines occuperont, dit-on, un personnel de 4,200 à 4,500 ouvriers venant de Lorraine. »

Etranger.

L'attention de l'Europe est portée en ce moment sur Berlin, où vont se trouver réunis les hauts personnages, empereurs et ministres, que l'on considère aujourd'hui comme les armes de la paix et de la guerre. Nous ne croyons pas qu'il sorte quelque chose de cette conférence, dont le but avoué est le règlement des affaires d'Orient. Tant que l'alliance des trois empereurs s'ajoutant, après la défaite de la France, au traité de Francfort, n'a eu qu'un objet négatif, celui d'empêcher toute autre alliance de se faire en dehors d'eux et toute combinaison politique d'aboutir sans leur assentiment à une nouvelle guerre, elle a pu être efficace. Maintenant il s'agit pour les trois souverains d'arranger en commun une affaire où deux d'entre eux ont des intérêts directs et contraires. Ce n'est plus la question extérieure, c'est une question domestique qui se pose aux trois alliés : le principe même de l'alliance est en jeu. Quelle solution recevra-t-il ?

La question d'Orient n'entraîne pas et ne pouvait pas entrer dans le plan d'entente des empereurs d'Allemagne, de Russie et d'Autriche ; les intérêts différents des deux dernières puissances s'y opposaient. Que l'une ou l'autre ait plus ou moins contribué à la faire naître, elle s'impose maintenant, et peut-être ne dépend-il plus d'aucune influence d'y mettre fin. Il est évident que la triple alliance a été impuissante à empêcher l'insurrection de s'étendre dans la presque île des Balkans, et même de gagner les provinces voisines. Réussira-t-elle, par suite d'une nouvelle entente des souverains, à l'arrêter ?

Aujourd'hui, la note de M. Andrassy, qui avait d'abord paru propre à terminer pacifiquement l'insurrection, semble tout à fait insuffisante. Néanmoins, l'Autriche veut s'y tenir, bien qu'elle ne puisse indiquer, devant l'extension de la révolte et l'impuissance manifeste de l'empire ottoman à la réprimer, aucun moyen pratique d'obtenir les réformes agréées par les puissances signataires du traité de Paris. Les deux cabinets de Berlin et de Saint-Petersbourg semblent vouloir l'amener à une occupation des provinces insurgées, à la faveur de laquelle s'accompliraient les réformes. Ce rôle de gendarme pour le compte des autres puis-

sances répugne à l'Autriche, après l'expérience de sa fatale intervention en Danemark. L'insistance que met la Russie à la pousser en avant n'est pas pour l'engager à accepter une mission d'avant-garde aussi périlleuse. Elle se défie, et à bon droit, de ses alliés. On dirait même qu'un fatal sentiment a éloigné des conférences de Berlin ce malheureux empereur d'Autriche, auquel rien n'a réussi, et qui aime mieux se faire représenter par un ministre que prendre lui-même sa part dans les résolutions d'où dépend peut-être le sort de ses États.

L'Autriche n'étant pas disposée à soutenir par une intervention la note Andrassy, d'autres projets formeront nécessairement la base des délibérations des trois chanceliers. Nous avons indiqué ici même les points principaux qui devront être examinés en commun. Il est douteux qu'on arrive à s'entendre sur l'ensemble de ces mesures, qui accorderaient à la Bosnie et à l'Herzégovine une autonomie pareille à celle de la Serbie et du Monténégro. En tout cas, il est certain que la Turquie n'acceptera pas des conditions de pacification équivalent à un véritable démembrement de son empire. Les trois cabinets de Berlin, de Pétersbourg et de Vienne auraient encore à s'accorder sur les moyens d'exécution. Devant le refus de l'Autriche de prendre seule à son compte le rôle d'agent de la force publique vis-à-vis de la Turquie, il faudrait en venir à une occupation militaire en commun. Mais les trois grands empires qui se posent en pacificateurs de l'insurrection pourront-ils également se faire les exécuteurs de leurs réformes ? On ne peut douter que cette intervention marquerait la fin de l'empire ottoman et ouvrirait bientôt la redoutable succession.

Les puissances qui aspirent à la recueillir sont-elles assez prêtes pour s'engager dans une affaire qui les mettrait forcément aux prises l'une avec l'autre ? Tout le secret des conférences de Berlin est là. Mais comme il est probable que ni l'Autriche, ni la Russie ne se sentent assez fortes, ni assez sûres, soit de l'alliance, soit de la neutralité de l'Allemagne, pour précipiter l'une contre l'autre les choses vers le dénouement auquel tend leur politique, les hommes d'Etat, réunis à Berlin, faute de pouvoir s'entendre à fond, se borneront probablement à faire de nouvelles injonctions à la Turquie, en réservant, chacun selon son intérêt, l'avenir. Ces injonctions auront le sort des conseils. La Turquie, incapable d'accomplir elle-même des réformes, attendra qu'on les lui impose, et ce sera le plus fort qui lui imposera la dernière, en supprimant l'empire ottoman. Il est donc probable que la fameuse conférence de Berlin n'aboutira à rien. Les événements marcheront d'eux-mêmes.

L'Agence russe publie la dépêche suivante de Saint-Petersbourg, 40 mai :

« L'affaire de Salonique a produit sur les colonies étrangères de Constantinople et de toute la Turquie une panique qui va jusqu'à l'exagération.

» Les représentants des puissances sont

convenus de se réunir chaque jour pour aviser selon les nécessités.

» Il est reconnu que le consul allemand Abbott, sujet anglais, a été assassiné comme consul et non par vengeance personnelle.

» Outre les vaisseaux de guerre français, anglais, russes, allemands qui sont attendus, le port de Salonique possède déjà trois bâtiments, grec, allemand et autrichien.

» Le général Ignatieff ne va pas à Berlin, ni à Ems. Il reste à Constantinople. M^{me} Ignatieff est partie le rejoindre. »

On télégraphie de Berlin, le 10, à la *Gazette de Cologne* :

« D'après des avis reçus de Saint-Petersbourg, la Russie semble vouloir appuyer à la conférence toutes les demandes des insurgés bosniaques et donner à entendre que c'est par modération qu'elle n'exige pas davantage.

» L'attitude de l'Allemagne est tellement favorable à la Russie, que cet Etat aura peu de peine à obtenir du gouvernement allemand ce qu'il désire.

» L'Autriche cherchera, au contraire, à modérer le zèle que la Russie met à faire le bonheur de la Turquie.

» Espérons qu'elle réussira au moins à engager la Russie à réprimer sérieusement les agissements de la Serbie et du Monténégro. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Avis administratif.

VILLE DE SAUMUR.

Arrêté réglementant la vente à la criée des denrées alimentaires.

Le Maire de la ville de Saumur,

Vu les lois des 16-24 août 1790 ; 19 et 22 juillet 1791 ; 18 juillet 1837 ;

Vu son arrêté du 8 mars 1876, autorisant la vente à la criée pour les denrées alimentaires, et nommant M. Piton facteur à cet effet, sous la condition d'organiser une comptabilité régulière des entrées et des sorties des marchandises et des ventes opérées ;

Considérant qu'il importe au commerce de ces mêmes denrées, par des marchands de la ville, et qu'il importe aussi au public que ces ventes à la criée soient réglementées pour être renfermées dans leur spécialité et opérées à des jours et heures fixes ;

Arrête :

Art. 1^{er}. — Les ventes à la criée, comprenant les poissons de mer et les poissons d'eau douce, auront lieu le mercredi, le vendredi et le samedi ;

Celles comprenant la viande de boucherie auront lieu le lundi, le mardi et le samedi.

Le facteur pourra vendre également les volailles, le gibier, le beurre, les œufs, les fromages et les fruits.

Art. 2. — Les ventes commenceront à 7 heures du matin et seront closes à 10 heures et demie.

La première heure sera réservée aux ventes en gros.

Art. 3. — Un numéro d'ordre sera attribué à toutes les marchandises ou denrées déposées au dehors ou déposées au sein de la ville conformément à cet ordre.

Art. 4. — Le facteur sera tenu de placer à chaque jour de vente, par ses gros caractères, l'espèce des denrées et denrées soumises à la criée et le quel elles seront vendues.

Art. 5. — Avant la mise en vente des denrées seront vérifiées par un agent de l'administration désignée à cet effet.

Art. 6. — Les enchères commenceront à 0 fr. 05 c. jusqu'à 1 fr. ; au-dessus elles seront de 0 fr. 10 c. et de 20 fr., de 0 fr. 10 c.

Art. 7. — Les acheteurs devront payer comptant.

Art. 8. — La commission de cinq pour cent sur le produit net est responsable du produit des ventes vis-à-vis des expéditeurs, commissionnaires et dépositaires.

Art. 9. — Toutes les opérations de vente seront consignées sur un registre et paraphé par le maire ou l'adjoint et qui comprendra : 1^o le nom et le domicile de l'expéditeur ou du dépositaire des marchandises et le numéro d'ordre de chaque lot.

Art. 10. — Le facteur, pour le service de ses obligations à l'égard des vendeurs, devra fournir une caution solvable et dont l'engagement sera de cinq mille francs.

Art. 11. — L'administration aura le droit de vérifier, quant à la comptabilité et les écritures, le facteur ou de déléguer un employé. Dans ce cas, les registres seront tenus par le facteur à la Mairie, mais en dehors des heures de vente.

Art. 12. — L'exécution du présent arrêté est confiée à la surveillance de la commissaire de police.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 17 mai 1876.

Vu par nous, préfet de Maine-et-Loire,

Pour le préfet,

Le Secrétaire général délégué,

Signé : E. RIBALLAUD.

Pour copie voir le registre.

L'assemblée du Pont-Fouchaud demain dimanche.

Par décret publié au *Journal Officiel*, M. Mourin est nommé maire d'Angoulême, M. Vignot, Legludic, Lacour-Trochu sont nommés adjoints.

On n'a pas encore vu les décrets qui nomment M. Blavier, maire, et MM. Pelou, Carriol et R. de Lamoignon, adjoints, nommés par décrets en décembre 1875.

Carte de France. — Un avis est adressé à MM. les instituteurs pour leur faire connaître la carte de France dressée par

leur fangeuse que défendait un mur en pierre sèche, et désignée de loin par la carcasse d'une tête de cheval plantée au sommet du toit comme talisman ou comme épouvantail.

La Marcou exerçait ostensiblement une profession étrange dont l'exercice est particulier aux Vosges, celle de *jeteuse de liards* ; mais on la soupçonnait d'y joindre une sorcellerie moins innocente et enseignée par le démon.

Les vieillards, qui avaient conservé le souvenir des traditions, ne manquaient pas de faire remarquer qu'elle fuyait la société des femmes pour celle des *chêpes*, qu'on la voyait conduire sa vache à l'abreuvoir, un balai à la main, et qu'elle avait sur le visage les neuf signes du sabbat.

Aussi Charlotte parut-elle un peu saisie en apercevant la cabane isolée.

Elle ralentit le pas et demanda à demi-voix à son frère s'il n'était point bien tard pour consulter la sorcière ; mais Hubert éprouvait une impatience mêlée de colère, qui l'aurait fait tout braver.

Il continua sa route sans répondre, traversa la cour et alla frapper à la porte de la Marcou.

Après un moment, une voix cria de l'intérieur :

— Entre, sagar ! je t'attendais !

Hubert tressaillit, et sa sœur devint pâle.

— Elle vous a reconnu sans vous voir ! dit-elle tout bas.

— C'est preuve qu'elle saura me dire ce que je

veux savoir, répliqua Hubert, chez qui la curiosité donnait l'effroi.

Et il entra.

(La fin au prochain numéro.)

LES ADIEUX DE M^{me} ARNOULD-PLESSY.

Tous les journaux ont rendu compte de la représentation d'adieu de M^{me} Arnould-Plessy à la Comédie-Française. Elle est de celles, en effet, dont on parlera longtemps, car c'est en pleine possession de son talent que l'éminente comédienne se retire et à l'heure où elle ne peut laisser que des regrets.

Et de fait, dans les trois rôles de son répertoire qu'elle a successivement tenus, elle a été de tous points irréprochable. Cette représentation d'adieu a été pour elle, de la première à la dernière minute, une longue et touchante ovation. Jamais, dit-on, son talent ne s'est affirmé avec plus d'abondance et d'autorité que dans les deux actes de *l'Aventurière*, qu'elle a enlevés avec une sécurité, une maestria souveraine. A chaque scène la salle éclatait en applaudissements redoublés. Mais aussi quelle aisance, quelle sécurité, quelle vaillance dans les emportements, les indignations à la fois aigres et

légitimes de cette aventurière que le hasard et l'injustice du monde ont condamnée à un sort indigne de sa native noblesse.

Elle a été également supérieure dans le *Misanthrope* et dans le *Legs*, mais on croit que c'est encore dans *l'Aventurière* qu'elle a fait le plus d'effet sur le public.

Il faut excepter toutefois la façon dont elle a dit à la fin les « Adieux », que Sully Prudhomme a résumés, comme il sait, dans une forme exquise et sobre. On ne saurait imaginer quelque chose de plus discret et de plus ému, de plus délicat et de plus attendri. C'était tout ce qu'il y a de charmant au monde, mais d'un charme particulier où vibrerait discrètement une sorte de mélancolie vaillante et douce. Tout le monde était un peu ému, et M^{me} Plessy eut toutes les peines du monde à aller jusqu'au bout. Elle y est allée cependant, et son émotion même faisait naturellement merveille en cette affaire.

Quant aux vers de Sully Prudhomme, nous n'en dirons rien, si ce n'est qu'ils sont dignes de lui. Il n'y a qu'un maître pour rendre les choses avec cet éclat et cette sûreté-là.

Voici ces adieux :

La douleur de l'adieu m'est par vous embellie,
Mais, en abandonnant cette scène à jamais,
Pourrais-je désertir comme un toit qu'on oublie,
Sans un mot de tendresse et de mélancolie,
Sans filial soupir, la maison que j'aimais ?

Nous avons si longtemps été M^{me} Plessy
Tant de fois vos regards éléments m'ont
Quand j'étais vers vous comme un drapeau
Je vous ai tant montré mon Ame, qu'il me
N'avoir plus, en partant, de masque à

Les heures d'idéal, les seules fortunées,
Je vous les dois ; j'aurais à renouer
Je choisis encore entre les destinées
Celle où les visions peuvent être incarnées
Où le cœur bat toujours avec le cœur d'autrui

Tout le deuil est pour moi, qui m'en suis
Pour vous, les soirs passés auront des
Le temps ne force pas les chefs-d'œuvre à
Des flambeaux du génie, humble dépositaire
Ma main laisse les cèdes à de plus jeunes

Du moins je viendrai voir au travers de
Si l'ancien feu sacré luit toujours sur
Et palpitante encore aux frissons de la
Applaudir avec vous plus d'un lever d'aube
Car la France est féconde et l'art est

Quand M^{me} Plessy a eu prononcé ces
elle est tombée évanouie dans les bras
rades, et une grosse pluie de fleurs
sur la scène : gerbes, bouquets, couronnes
effrayant ce qu'il y avait de fleurs, mais
avait point trop, disent toutes les
assistaient à cette soirée d'adieu.

au 1/80,000, qui a été mise à la disposition du public au prix de 1 fr. la feuille, leur sera livrée avec réduction de moitié.

Ils pourront donc acquérir à raison de 50 centimes la feuille comprenant leur commune et au même prix la feuille avoisinant cette commune.

On écrit de La Roche-sur-Yon :

Le tribunal correctionnel de la Roche-sur-Yon, présidé par M. Rouillé, vice-président, avait à juger, dans son audience du 4 de ce mois, un repris de justice qui, fatigué des maisons centrales, comme il l'avouait lui-même devant ses juges, avait voulu faire peau neuve et renouveler son casier judiciaire.

Marie-Louis Gincheleau, âgé de vingt-sept ans, déjà condamné bien souvent et placé sous la surveillance de la haute police, était sorti de Fontevault en septembre 1875, et avait reçu un passe-port pour se rendre à Clermont-Ferrand, sa résidence obligée. Il trouva préférable de dérober le livret d'un jeune homme de son pays et de se faire appeler désormais Louis-Alphonse Talon. Il avait bien choisi, car ce Talon, originaire de Châtillon-sur-Sèvre, aujourd'hui soldat en Afrique, n'avait aucun antécédent judiciaire.

De cette façon, lorsque Gincheleau, qui vagabondait toujours, fut arrêté et jugé, il put prendre devant la justice l'attitude d'un homme qui en est à sa première faute. Cependant, il se fit condamner deux fois sous le nom de Talon ; si bien que, même avec ce nom d'emprunt, il recommençait à avoir un casier judiciaire assez chargé.

Il voulut essayer une troisième fois du même procédé à la Roche-sur-Yon ; malheureusement, la famille Talon s'y est opposée. Le fisc réclamait en effet aux parents de Talon les frais des condamnations prononcées sous son nom ; le père fut d'abord très effrayé, mais il devina bientôt qu'un malfaiteur avait pris le nom de son fils pour le promener dans les prisons.

Aussi, lorsqu'on demanda à Châtillon-sur-Sèvre des renseignements sur le prétendu Talon qui venait d'être arrêté de nouveau près La Roche-sur-Yon, le fait fut facilement éclairci et la ruse découverte.

Toutefois, pour arriver à savoir le vrai nom de Gincheleau, il fallut le faire photographier ; il fut de suite reconnu à Fontevault.

Le tribunal correctionnel, sur les réquisitions sévères de M. Giraud, substitut, condamna le prévenu à dix-huit mois de prison et à cinq ans de surveillance de haute police, pour vagabondage et rupture de ban.

Pendant les débats, Gincheleau avait eu une attitude peu convenable. Après le jugement, au moment où le gendarme de service allait le reconduire à la prison, il se laissa emporter par un mouvement de colère. Se tournant vers le siège du ministère public, il fit avec le poing des gestes menaçants et proféra des paroles injurieuses. « Je ne veux plus retourner à la maison centrale, criait-il, j'en ai plein le dos de Fontevault et de vous aussi... etc. etc. »

Cet incident causa une vive émotion dans l'auditoire. Les gendarmes ramenèrent aussitôt Gincheleau sur le banc des prévenus, et le ministère public requit une seconde fois l'application de la loi.

M. Lambert, avocat, qui se trouvait à la barre, fut invité par M. le président à présenter la défense du prévenu ; il le fit avec beaucoup de tact.

Le Tribunal condamna Gincheleau à un an de prison pour outrages à un magistrat pendant l'audience, et ordonna que cette peine ne se confondrait pas avec celle précédemment prononcée.

Cet homme est encore inculpé d'avoir commis le 13 mars 1876 une tentative de meurtre auprès de Paimbœuf. Il avait d'abord fait des aveux, qu'il a retirés plus tard et qu'il a reproduits de nouveau. L'instruction pour ce crime se fait à Paimbœuf.

Il est difficile de trouver un type de vagabond plus cynique et plus dangereux. »

Marche des tempêtes qui abordent l'Europe.

Le cyclone, originaire des tropiques, est la plus grande manifestation que puisse atteindre le déchaînement des vents. Le tornado est un phénomène du même genre. Cyclone et tornados indiquent l'un et l'autre, par leur étymologie, un mouvement cir-

culaire. On a constaté, en effet, sous les tropiques, que les cyclones ou tornados avaient deux mouvements, l'un en avant qui constitue leur marche proprement dite, et l'autre par rotation autour de leur centre de mouvement, de droite à gauche dans notre hémisphère et de gauche à droite dans l'hémisphère sud.

Les cyclones de l'hémisphère nord prennent naissance sous le tropique du Cancer et se marient dès leur début avec le Gulfstream qu'ils suivent constamment, en décrivant une circonférence autour de leurs centres de rotation. A mesure qu'ils s'avancent dans les hautes latitudes, ils perdent de leur violence.

Environ à la hauteur de Terre-Neuve, le Gulfstream se sépare en trois branches, la principale se dirige vers l'Irlande, une autre vers le pôle nord, et la troisième sur les côtes de France.

Le cyclone transformé en tempête ou en bourrasque suit une de ces trois routes, le plus souvent celle qui vient aboutir aux côtes d'Irlande. Quelquefois, la bourrasque se segmente, et chaque tronçon vient frapper plusieurs points du littoral, en conservant toujours son mouvement tournant de droite à gauche, dans le sens opposé à celui des aiguilles d'une montre.

Dans cette marche, qui a été comparée à celle d'une loupie tournant de droite à gauche et se dirigeant vers un point quelconque, la bourrasque, comme le cyclone dont elle émane, lance sans cesse par la tangente à la circonférence des rafales de vent qui s'infléchissent, en décrivant des courbes dues au mouvement initial et qui constituent, sur de grands espaces, le vent régnant près de terre. De telle sorte que, à l'inspection du vent de terre, sa direction doit nous donner le point précis où passe l'ouragan. En effet, si nous sommes à l'est du centre du météore, il nous donnera des vents de sud-ouest ; si nous sommes au sud, des vents de nord-ouest ; à l'ouest, des vents de nord-est, etc. D'où résulte que par les vents de sud-ouest l'ouragan est à l'ouest, par les vents de nord-ouest au nord, etc.

Les tempêtes viennent donc en général nous visiter par l'Irlande, c'est-à-dire par le nord-ouest, mais leur influence se fait sentir bien avant qu'elles aient abordé les premières côtes de l'Europe, aussi engendrent-elles sur nos contrées des vents de sud-ouest. Dès leur arrivée sur les côtes d'Irlande, le télégraphe met la bourrasque sous nos yeux, nous pouvons suivre alors sa marche par les faibles pressions indiquées sur nos cartes au moyen des courbes barométriques de même hauteur. La prévision du mauvais temps devient alors facile, car elle résulte des vallées aériennes formées sur nos contrées et l'intensité de la tempête est en raison directe de la proximité du lieu d'observation avec un des côtés de sa circonférence.

En général, la bourrasque et, nous entendons par cette dénomination tout ce qui modifie le temps, en nous apportant le vent et la pluie, traverse l'Europe en se dirigeant du côté du nord de la Russie, tourne autour de cet immense royaume, où nous la perdons de vue, et vient reparaitre successivement à Constantinople, Athènes, Palerme, Alger, tout le long de la Méditerranée.

Sous nos latitudes, nous ne subissons que très-rarement l'influence de ce retour, mais nous sommes sans cesse exposés aux atteintes des bourrasques lorsqu'elles abordent les côtes d'Irlande.

Il arrive parfois qu'une bourrasque règne à notre nord géographique pendant que celle de retour passe en Algérie ; nous sommes alors soumis aux influences de l'une et de l'autre. Ce phénomène s'est présenté à l'époque de la foire de la Mi-Carême dernière. Aussi du contact de l'air froid de la tempête passant au nord avec l'air chaud de celle du sud est résultée une chute de neige très-abondante à Poitiers, pendant qu'à quelques lieues de nous il faisait un temps relativement beau.

C'est en considérant attentivement les courbes que nous affichons chaque jour, que nous pouvons suivre des yeux la marche des tempêtes.

En résumé, le mauvais temps nous atteint presque toujours par l'Irlande.

A l'inspection de l'orientation du vent, on peut connaître le point géographique où passe le mauvais temps.

Quand une fois la bourrasque a passé au nord par rapport à nous, nous la revoions plus.

La marche des tempêtes est relativement assez lente pour que nous puissions, avec le télégraphe, connaître le point où elles frappent 30 ou 40 heures à l'avance. C'est sur cette donnée que sont basés les avertissements agricoles et maritimes.

L'inspection des courbes nous donne le passage du mauvais temps par les vallées creusées sous l'influence des basses pressions barométriques et le beau temps, par les massifs d'air formés par les hautes pressions.

Enfin, plusieurs données fournies par l'étude des courants nuageux, du baromètre, du thermomètre, de l'hygromètre, aident localement les météorologistes dans l'appréciation du temps.

DE TOUCHIMBERT.

(Journal de la Vienne.)

Faits divers.

LA VENTE DES PRIMEURS A PARIS.

Nous avons parcouru mercredi matin, dit la Liberté, les diverses galeries du pavillon des halles centrales qui est affecté à la vente des légumes verts et des primeurs, et il nous a été facile de nous assurer que, malgré la rigueur de la température, ce marché était amplement approvisionné. Mardi et mercredi, les arrivages de fruits et de légumes ont même eu une telle importance qu'il s'en est suivi une baisse relativement considérable des prix de ces denrées. Les asperges étaient à un prix fort abordable : celles d'Argenteuil, que l'on vendait il y a quinze jours de 7 à 8 fr. la botte, étaient offertes mercredi matin au prix de 3 fr. 50. Les asperges d'autres provenances ne se vendaient que 4 fr. 75 à 2 fr. 25 la botte de quatre-vingts branches environ et de grosseur moyenne.

Les primeurs qui semblent souffrir le plus du froid, ce sont les haricots verts et les petits pois ; ces derniers se vendent, écosés, 80 c. le litre, et en cosse, 55 c. la livre. Les haricots verts étaient encore très-chers : 4 fr. 20 la livre.

Depuis mardi, on vend les fraises et les cerises au poids : les fraises, 4 fr. 80 la livre, et les cerises, 4 fr. 25.

Les abricots ont fait leur apparition à la halle ; ils sont à peine gros comme des noix et se vendent, les plus beaux, à raison de 4 fr. la douzaine.

A Paris, les marchands de lait ne se lassent point de falsifier leur marchandise, et le tribunal de police correctionnelle ne se lasse point de les punir.

Il y a quelques jours encore, douze de ces malhonnêtes vendeurs ont été condamnés chacun à quinze jours de prison et cinquante francs d'amende.

Une dizaine de marchands de vins, coupables d'avoir également trop baptisé leur marchandise, iront réfléchir sur les inconvénients de ce système d'arrosage.

Espérons que ces châtiments finiront par mettre un terme à l'audace de ces falsificateurs, dont la population parisienne a si justement à se plaindre.

Un notaire de Meung-sur-Loire, M. Landron, prenait la fuite, il y a quelques mois, emportant avec lui près de 4,500,000 francs.

Aujourd'hui on annonce que M. Guille, également notaire à Meung, a été arrêté et conduit à la prison d'Orléans.

M. Guille laisse un passif dépassant déjà 700,000 francs. Il était maire et membre du conseil général.

On doit commencer ces jours-ci à déblayer l'emplacement du théâtre des Arts, de Rouen, qui a été, comme on sait, la proie d'un violent incendie.

Il a fallu, auparavant, étayer plusieurs maisons voisines qui ont été fortement attaquées par le feu, et qui menaçaient ruine. Les ouvriers ont même dû abattre les étages supérieurs de trois maisons.

Les corps des trois victimes qui sont restées ensevelies sous les décombres n'ont pas encore été retrouvés.

Pendant le premier trimestre 1876, les boucheries chevalines de Paris ont livré à

l'alimentation 2,370 chevaux, ânes et mulets, qui ont fourni 429,300 kilogrammes de viande nette, chiffres supérieurs à ceux du trimestre correspondant de l'année 1875.

Ce progrès est avantageux pour les vieux chevaux dont la période d'infirmités et de mauvais traitements est abrégée, pour les possesseurs de chevaux, qui vendent plus cher qu'autrefois leurs animaux hors de service, et surtout pour les familles peu aisées, qui trouvent, à un prix modéré, un aliment sain et très-nourrissant.

Il y avait longtemps qu'on avait entendu parler du nageur Boyton.

Le voici qui revient sur l'eau, si tant est qu'il se soit jamais trouvé dessous.

Le capitaine Boyton, qui vient d'effectuer sur le Mississipi un trajet de 450 kilomètres, quitte New-York, et ne va pas tarder à arriver à Bruxelles, où il est délégué des Etats-Unis près de l'Exposition internationale de sauvetage, dont l'ouverture a lieu le 15 juin prochain.

En relisant ces quelques lignes, nous nous apercevons qu'elles peuvent prêter à quelque confusion. Il est bien entendu que ce n'est pas à la nage, mais bien sur un transatlantique que le capitaine Boyton va faire la traversée de New-York en Europe.

Dernières Nouvelles.

Le Times publie un télégramme de son correspondant spécial à Constantinople qui lui est adressé par la voie d'Odessa et qui contient les renseignements suivants :

Une appréhension des plus vives règne parmi toute la population chrétienne et européenne de l'empire ottoman. Une conspiration vient d'être découverte à Constantinople, dont le chef n'était autre que le ministre de la guerre Dervich-Pacha. Celui-ci avait réussi à persuader au sultan que la population chrétienne de la capitale méditerranéenne était une action contre le sérail.

Le gouverneur de Rodosto, petite ville fortifiée sur la côte de la mer de Marmara, usant du même prétexte, avait armé les musulmans, bien que le calme le plus profond régnât dans son district. Ce n'est que sur la nouvelle des troubles de Salonique, et à la suite des démarches énergiques qu'ils ont provoquées de la part des ambassadeurs des puissances que le fonctionnaire trop zélé reçut l'ordre de faire déposer les armes à la population.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 12 mai 1876.

La mort soudaine de M. Ricard est l'objet des conversations. On appréhende des complications : aussi dès midi et quart le 5 0/0 est-il offert à 105.15.

Le marché officiel montre plus de fermeté ; au moment où nous écrivons on cote 105.20 ; le 3 0/0 est à 67.85 après 67.90.

L'Egypte continue à être offerte. On a ouvert à 222.50. Hier, au boulevard, on trouvait acheteurs à 229.37 1/2. Les valeurs qui sont devenues solidaires des valeurs égyptiennes, le Crédit foncier et le Crédit agricole, sont toujours languissantes. Quant au Turc, il a débuté à 12.80 et fléchi à 12.70. La reprise artificielle que le marché libre avait tenté de produire hier se trouve en partie annulée.

L'Autrichien s'élève à 370 à la suite de quelques rachats. Le Lombard, toujours offert, descend jusqu'à 160.

Quelques affaires sur le Crédit mobilier qui s'échange à 165 et à 162.50.

La Banque de Paris cote 1,070. Ce prix nous semble surfait. C'est un cours de complaisance.

L'Extérieure vaut 13 5/8 ; l'Intérieure 12 11/10.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — — — —
1 — 45 — — — — — du soir.
7 — 40 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
12 — 30 — — — — — du soir.
6 — 20 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MAI 1876.											
Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	67	82	Soc. gén. de Crédit industriel et	735	0	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	731	50	1	25	0
4 1/2 % jouiss. septembre.	97	25	comin., 125 fr. p. j. nov.	103	75	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	560	0	0	0	0
5 % jouiss. novembre.	105	07	Crédit Mobilier.	470	0	Société autrichienne j. Janv.	570	0	0	0	0
Obligations du Trésor, t. payé.	480	0	Crédit foncier d'Autriche.	396	95	OBLIGATIONS.					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	229	0	Charentes, 400 fr. p. j. août.	583	75	Orléans.	323	0	0	0	0
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	485	0	Est, jouissance nov.	957	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	320	0	0	0	0
— 1865, 4 %	504	50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	745	0	Est.	322	50	0	0	0
— 1869, 3 %	367	0	Midi, jouissance juillet.	1250	0	Nord.	330	0	0	0	0
— 1871, 3 %	348	0	Nord, jouissance juillet.	988	75	Ouest.	318	50	0	0	0
— 1875, 4 %	480	0	Orléans, jouissance octobre.	637	50	Midi.	300	0	0	0	0
Banque de France, j. juillet.	3680	0	Ouest, jouissance juillet, 65.	1175	0	Deux-Charentes.	251	50	0	0	0
Comptoir d'escompte, j. août.	630	0	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	16	50	Vendée.	525	0	0	0	0
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	400	0	Compagnie parisienne du Gaz.	315	0	Canal de Suez.					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340	0	Société Immobilière, j. Janv.								
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	747	50	C. gén. Transatlantique, j. juill.								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 1^{er} mai 1876.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	1
6 — 45 — — — — — omnibus-matin.	2
9 — 1 — — — — — soir.	3
4 — 10 — — — — — omnibus-soir.	4
7 — 17 — — — — — express.	5
10 — 37 — — — — — omnibus-matin.	6

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-matin.	1
8 — 30 — — — — — omnibus.	2
9 — 41 — — — — — express.	3
12 — 58 — — — — — omnibus-soir.	4
4 — 44 — — — — — omnibus-matin.	5
10 — 38 — — — — — express-poste.	6

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h 15.

GRAND DEBALLAGE

DE

BRODERIE ET DE LINGERIE

MAGASIN JAGOT, rue du Puits-Neuf, 21, SAUMUR.

Vu l'importance de ce déballage, il est impossible de donner ici une nomenclature détaillée de toutes les marchandises mises en vente, et qui se recommandent par leur beauté, leur fraîcheur, leur qualité, ainsi que leur bon marché.

Aperçu de quelques prix : Bonnets pour femmes, à 25 c. ; Bonnets Angot, haute nouveauté, à 1 fr. 45 ; Jupons plissés, de 3 fr. 95 à 100 fr.

Tout est vendu prix fixe.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE.

Commune de Saint-Lambert-des-Levéés.

- 1^o Le Pré-Pinguet, contenant 6 hectares 72 ares 25 centiares.
- 2^o Le Pré-au-Mâle ou Pré-de-la-Lévée-Neuve, contenant 2 hectares.
- 3^o Un petit pré, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant 10 ares.

Commune de Dampierre.

- 4^o La maison, dite l'auberge du Point-du-Jour, occupée par Duveau. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (124)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS LE DÉCÈS

Du sieur Louis Dupas, dit Gilbert, maréchal-ferrant à Méron.

Le dimanche 21 mai 1876, à une heure de l'après-midi, dans une maison située au bourg de la commune de Méron.

Il sera procédé, par le ministère de M^e SANZAY, notaire à Brézé, à la vente publique aux enchères de divers objets mobiliers appartenant à M^{me} veuve Dupas, notamment des outils et marchandises composant le fonds de boutique de maréchal-ferrant.

Il sera vendu :

Deux enclumes, deux soufflets de forge, quarante-quatre tenailles et tricoises, chasses, marteaux, tranches, étampes, mèches, filière avec ses tarots, étaux, planes, limes, baches, hachereaux, scies, godendard, une bascule et ses poids, boutons, rogne-pieds, mailloches, râpes et quantité d'autres outils, fers de chevaux, fontes, ferrailles, fer neuf, charnues, versoirs, outils neufs, serpes, socs, bois de travail, essence de chêne et frêne, ormeau et sapin, une caisse de tombeau, plusieurs trains de carriole et voitures neufs, perches et mancherons de charnues, environ quarante hectolitres de blé froment, filets de pêche, harnais et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Le dimanche 28 mai, à midi.

En l'étude dudit notaire,

DU CLOS-TUSSAY
Commune de Dampierre,

Contenant 77 ares; vignes et clôtures en bon état.

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges, ou à M. PINEAU, rue du Portail-Louis.

On pourra traiter de gré à gré avant le 28 mai. (213)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
UN JARDIN
Rue Saint-Lazare, n^o 34.

S'adresser audit notaire. (201)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Ensemble ou séparément.

Commune de Dampierre, rue Morin.

- 1^o Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.
- 2^o Un jardin, bien arroué, contenant 12 ares.
- 3^o Un clos de vigne blanche, contenant 35 ares.
- 4^o Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.

S'adresser audit notaire. (438)

TRAITEMENTS LES PLUS EN RENOM

MALADIES DE LA PEAU Eczéma, Psoriasis, Démangeaisons, Dartres, etc., guéris sûrement par la Pommade Souveraine de Carré, pharmacien à Bergerac et Tours. 2 fr. 50 le pot. A Saumur, Besson, ph.

HERNIES Chutes et déviations de matrice. Guérison radicale en 8 jours, sans bandages, par le spécifique de Fleury, pharm. au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adultes, 50 fr., pour enfants, 30 fr.

Le BIBERON-POMPE MONCHOVAUT récemment inventé, est le seul qui n'échauffe pas, et n'épuise pas les enfants parce qu'il est le seul qui imite parfaitement le sein de la mère, attendu que le lait monte toujours, sans aucun effort de succion, et qu'il ne redescend pas. — Approuvé par les Sommités médicales. — Il est garanti. — Demander avant de l'acheter. — Dépôt général, à Paris, Pharmacie centrale de France, 7, rue de Joux. — La fabrique à Lyon, envoi franco. Prospectus détaillé contre un timbre de 5 cent.; et dans les villes sans dépôt, un biberon-pompe soigné, en caoutchouc blanc ou noir, avec pièces de rechange, contre 2 fr. 50.

On demande un dépositaire, à Saumur, pour le BIBERON-POMPE MONCHOVAUT. (214)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
AVEC TERRAIN,

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, à l'entrée de la gare de Poitiers, propre à toute industrie, convenant notamment pour restaurant, café et débit de vin.

S'adresser à M^e CLOUARD. (202)

Etudes de M^e MÉHOUS et de M^e ROBINEAU, notaires à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS LE DÉCÈS

de M^{lle} Adélaïde FOURNIER, au Mihervé, commune de Courchamps.

Le dimanche 14 mai et jours suivants, M^e Méhous, notaire à Saumur, procédera, au domicile de M^{lle} Fournier, à la vente du mobilier dépendant de sa succession.

On vendra :

Batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles meubles, linge de ménage, draps de lit, literie, vin, barriques vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1876.

HOTEL DU LION-D'OR

Situé à Angers, boulevard de Laval et route de Nantes;

Vaste cour, remises et écuries.

S'adresser : à Saumur, chez M. VORSINE-MOLLET, rue de la Tonnelle, ou à Angers, chez M^{me} veuve MIOLET, boulevard de Nantes. (169)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER
De suite,
BELLE MAISON
AVEC VUE SUR LA LOIRE,
A Saumur, place du Roi-René, à l'angle de la rue de l'Abattoir;

Ecurie, cour, Remise.

S'adresser à M. PICHAT, quai du Gaz, ou à M^e CLOUARD. (165)

UNE DAME VEUVE, ayant déjà l'expérience des malades, s'offre, comme garde-malade, aux personnes qui peuvent avoir besoin de ses services.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON GERBEAUD
Tailleur civil et militaire

SPECIALITÉ D'UNIFORMES BRODÉS
Pour l'Armée et la Magistrature.

BONAMY ET DUCHER
SUCCESEURS,
42, rue Richelieu, à Paris.

SUCCURSALE DE SAUMUR
Rue d'Orléans, 4.

OUVERTURE DES MAGASINS
LUNDI 15 MAI.

Gérant : M. PAUTRE.

HERNIES PROLAPSUS ET MALADIES DE LA VESSIE

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables sont radicalement guéries par la Neptunide-Bouillé (extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, Rouillé, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Saumur, imprimerie de P. GODET.